

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Nâama
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achat et Logistique

Naâma le : 24/05/2023

Réf: AT/DOT45/SDFS/DAL/227/2023

A

Monsieur le Gérant de L'entreprise
SAID HEMZA
Adresse : Ksar Sidi Boutkhil, Ain Séfra
TEL 0671 67 40 32

Objet : 2^{eme} Mise en demeure

Dans le cadre d'exécution du contrat N°12/2021 du 12/07/2021 ayant pour l'objet la réalisation des travaux câble FO, et suite l'ordre de démarrage des travaux N°04/2023 du 20/02/2023, relatif aux travaux câble FO Cité rural el Biodh à côté annexe APC -ODN, il a été constaté :

Vous n'avez pas présenté afin de démarrer les travaux qui vous a été attribuées.

Pour, cela votre entreprise est mis en demeure pour la deuxième fois afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours.

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (résiliation de contrat, et de mettre votre entreprise sur la liste noire des opérateurs économiques).

Le Directeur


